

JUSTIFICATIF DE PASSAGE

Ce document doit être complété par un professionnel de santé et/ou d'une administration, afin de permettre à son bénéficiaire de prétendre à la prise en charge de son absence dans le cadre de notre accord d'entreprise en faveur des salariés en situation de handicap. Il est donc important que le cachet figure sur ce document afin d'attester de sa validité.

Nom et prénom du salarié(e) :

ID :

Nom et prénom de la personne sous mesure de protection :
.....

Je soussigné(e), (nom, prénom et spécialité) :

atteste que le rendez-vous du (jour, mois, année) :

s'inscrit dans le cadre des démarches administratives ou médicales liés à ma
fonction de représentant légal de la personne reçue en visite.

Fait à :

Cachet / Signature :

(indispensable)

Extrait de l'accord en faveur de l'emploi des salariés en situation de handicap de Disneyland Paris :

Article 23 - Mesures d'accompagnement destinées aux salariés aidants

b) Autorisations d'absences

Le salarié désigné représentant légal (au sens de la tutelle et de la curatelle) d'un proche bénéficiera d'une journée d'absence rémunérée sur présentation d'une décision de justice.

La journée accordée pourra être prise en journée entière ou en deux demi-journées.

UNSA DISNEYLAND PARIS
récupéré sur